

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1770

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Maurel, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.